

Conseil Municipal de Frontenaud

Séance VENDREDI 11 AVRIL 2025 à 20h30, salle du conseil

Présents : Christine LOUROT, Clément MARTIN (arrivé à 21h15), Jacques FERRIER, Éric DE VECCHI, Claire JAEGER, Blaise STEURER, Roselyne STEURER, Jérôme VINCENT, Patrick MAILLARD, Marie-Pierre UNY, Thomas ECOCHARD.

Excusés : Céline RAPP (Pouvoir à Marie-Pierre UNY), Clément MARTIN (jusqu'à 21h15)

Président de séance : Christine LOUROT

La séance est ouverte à 20h30

Roselyne STEURER annonce enregistrer la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Madame le maire propose Éric DE VECCHI et demande s'il y a d'autres propositions

Pas d'autre proposition donc Éric DE VECCHI est nommé secrétaire de séance

1. Procès-verbal séance du 07 Février 2025

Madame Le Maire propose l'approbation du Procès-Verbal du 7 Février 2025.

N'ayant aucune remarque, le PV est approuvé par 9 voix pour et 2 abstentions

2. Modification des statuts BLI

Madame le Maire explique que lors de sa séance en date du 12 mars 2025, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' a décidé de proposer, conformément aux dispositions des articles L. 5211-17 modifié et L. 5211-20 du code général des collectivités territoriales, la modification de ses statuts pour inscrire une nouvelle compétence au titre des compétences supplémentaires non soumises à intérêt communautaire comme suivant : « *construction, gestion et exploitation d'un crématorium* » ;

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation de la modification des statuts de BLI au titre des compétences supplémentaires non soumises à intérêt communautaire de la compétence suivante : « *Construction, gestion et exploitation d'un crématorium* »

La modification des statuts est acceptée à l'unanimité, soit 10 voix pour

3. Affectation du résultat 2024

Madame Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 pour un montant de 171 884.96€ à l'article 1068 de la section investissement du BP 2025.

Affectation acceptée par 9 pour et 2 abstentions

4. Budget Commune 2025

- **Vote des taux 2025**, Madame Le Maire propose le maintien des taux identiques à ceux de l'année précédente, soit :

- taxe d'habitation sur les résidences : 14.41%

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.65%

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38.50%

Le maintien des taux est accepté par 9 voix pour et 2 abstentions

- Subventions associations

Madame le maire rappelle que les associations sont tenues de fournir leur demande de subvention accompagnée des compte rendus des Assemblées générales, des comptes financiers et de l'attestation d'assurance.

Elle énumère les montants des subventions allouées aux associations soit :

Compte 65748	5 000.00
Festi'Frontenaud	500.00
Comité course	500.00
Harmonie	600.00
Animation et Découverte	200.00
Goujon Frontenalien	200.00
Amicale Bouliste	300.00
Les Bifurqués	200.00
Epis Voilà	200.00
Comité de fleurissement	200.00
Tirelire des Ecoles	400.00
FSE collège Cuiseaux	210.00
SafraSens	100.00
ADMR (2023= 50€)	870.00
AC canton Cuiseaux	100.00
Divers	420.00

- Vote du budget primitif 2025

Madame le maire détaille les comptes de la section investissement :

Dépenses d'investissement : 957 872€

- 16– Remboursements d'emprunts : 51 000€
- 20– Immobilisations incorporelles : 14 000€
- 21- Immobilisations corporelles : 704 400€
- 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté : 176 392€
- 041 – Opérations patrimoniales : 12 080€

Il est précisé que les travaux du tènement Androz ne débuteront que courant septembre 2025, le montant total des travaux a été inscrit au budget par souci de transparence.

Recettes d'investissements : 957 872€

- 13 – Subventions d'investissement : 28 200€
- 16 – Emprunt et dettes assimilées : 498 838€
- 10 – Dotations fonds divers : 20 400€
- 1068- Excédents de fonctionnement capitalisés : 171 884€
- 024 – Produits des cessions : 221 000€
- 021 – Virement de la section de fonctionnement : 2 350€
- 040 – Opérations d'ordre entre sections : 3 120€
- 041 – Opérations patrimoniales : 12 080€

Le montant des subventions demandées pour les travaux du tènement Androz n'étant pas encore connu, il n'a pu être inscrit au budget.

Pour rappel les travaux ne seront entrepris que si les subventions sont accordées.

Le montant de l'emprunt sera également inférieur au chiffre noté dans le BP, dû aux dites subventions, ainsi qu'à l'intégration du résultat 2024 du budget « Lotissement du Verger » pour un montant de 112 232€ (pour mémoire budget clos au 31/12/2024).

Madame le maire détaille les comptes de la section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 567 050€

- 011- Charges à caractère général : 182 500€

012 – Charges de personnel : 213 500€
014 – Atténuations de produits : 69 600 €
65 – Autres charges de gestion courante : 91 000€
66- Charges financières : 2 480€
67- Charges spécifiques : 2 000€
68 – Dotations aux provisions : 500€
023 – Virement à la section d'investissement : 2 350€
042 – Opérations d'ordre entre sections : 3 120€

Recettes de fonctionnement : 567 050€

70 – Produits des services : 10 050€
73 – Impôts et taxes : 55 000€
731- Fiscalité locale : 290 000€
74 – Dotations et participations : 156 100€
75 – Autres produits de gestion courante : 53 900€
77 – Produits spécifiques : 2 000€

Madame le maire explique que les dotations réelles, connues tardivement, seront supérieures d'environ 13 182€ à celles inscrites au budget.

Budget primitif 2025 est adopté avec 10 voix pour et 2 abstentions

5. Actions du maire dans le cadre de ses délégations

NEANT

6. Compte-rendu des commissions

Commission COMMUNICATION : le FRONTONACUM est prêt à être distribué, accompagné d'un flyer concernant le dispositif BONS JOURS (ateliers destinés aux personnes de + de 60 ans)

La RONDE DES ELFES a été un succès avec une participation record. Un casse-croûte a été offert aux participants et un pot de miel, produit des ruches communales, à chaque famille présente.

Une demande avait été faite par plusieurs habitants d'installer un banc au centre bourg. Un projet a été lancé avec les élèves du lycée FILLOD de SAINT AMOUR. Le banc est fabriqué et l'installation est prévue courant juin avec les élèves et leurs professeurs.

Comme annoncé lors d'un précédent conseil, la garderie a été déplacée. Le nouveau local convient pleinement au personnel qui l'aménage au fur et à mesure de ses besoins.

Des barrières mobiles ont été installées à chaque extrémité du chemin des Bruyères afin de supprimer les problèmes de véhicules embourbés.

7. Informations diverses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 21h37